

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Approbation du rapport d'activités de la Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.) - année 2010

Mesdames, Messieurs,

La S.E.P. a fêté en 2010 ses 50 années d'activité. La commune de Châtellerault possède 18,04% des parts de cette société d'économie mixte, dont le capital social s'élève à 762 196, 07 €.

Elle est représentée par 3 administrateurs au conseil d'administration, sur un total de 18.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des Collectivités Territoriales, les administrateurs doivent présenter le rapport d'activités en Conseil Municipal.

Le résultat net comptable s'établit à 45 735 €, contre 27 619 € l'année antérieure, pour un chiffre d'affaires net de 4 566 192 €, contre 2 832 289 € l'année antérieure.

VU l'article L1524.5 du code général des Collectivités Territoriales relatif à la participation des Collectivités Locales et de leurs représentants aux instances des Sociétés d'Économie Mixte,

CONSIDERANT les pièces relatives aux comptes de la société pour l'année 2010,

Le Conseil Municipal ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la Société d'Équipement du Poitou concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2010, dont une copie est jointe à la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6827
Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM